



CPP – CX Enterprise Coworker (2026v2)

1. Services d'IA Agentique. CX Enterprise Coworker (« Coworker ») peut inclure des services d'IA agentique qui récupèrent des informations, invoquent des outils, exécutent des flux de travail ou effectuent d'autres actions au nom du Client. Le Client est seul responsable de la configuration et de l'autorisation de ces services d'IA agentique, y compris les permissions et l'accès accordés aux Données Client et aux Technologies Connectées du Client. Les obligations et responsabilités du Client concernant les Résultats/Sorties sous les Conditions particulières pour les Fonctionnalités d'IA générative d'Adobe s'appliquent à toute action effectuée par les services d'IA agentique, qui sont considérées comme des Résultats/Sorties aux fins du présent Contrat.

2. Technologies Connectées du Client.

2.1. Responsabilités du Client. Le Client peut permettre à Coworker d'incorporer ou d'interagir avec les Technologies Connectées du Client. La décision du Client de connecter les Technologies Connectées du Client à Coworker relève uniquement de son choix et de sa discrétion. Le Client est seul responsable des Technologies Connectées du Client, y compris mais sans s'y limiter :

2.1.1. la sélection, la configuration, l'autorisation, le déploiement, la surveillance et la supervision des Technologies Connectées du Client, y compris les permissions et les informations d'identification que le Client met à disposition des Technologies Connectées du Client ;

2.1.2. la disponibilité, la convenance, la sécurité, les performances, le fonctionnement, la maintenance et l'interopérabilité des Technologies Connectées du Client, y compris toute vulnérabilité, mauvaise configuration ou défaillance provenant des Technologies Connectées du Client ;

2.1.3. s'assurer que le Client dispose de tous les droits, licences et consentements nécessaires pour connecter ces Technologies Connectées du Client à Coworker et pour permettre l'échange de Données Client entre eux ; et

2.1.4. les actions, la perte de données, les modifications, les répercussions en aval ou les impacts commerciaux résultant de la Technologie Connectée au Client.

Adobe se réserve le droit de restreindre, suspendre ou désactiver toute connexion entre Coworker et la Technologie Connectée au Client qu'Adobe estime raisonnablement présenter un risque de sécurité, violer la loi applicable ou enfreindre le Contrat, avec notification au Client lorsque cela est possible.

2.2. IA agentique du Client. Le Client peut accéder à Coworker et l'utiliser par le biais de l'IA agentique du Client, sous réserve du Contrat (y compris la Documentation applicable). Tout accès ou utilisation de Coworker par l'IA agentique du Client est considéré comme un accès et une utilisation par le Client à toutes fins utiles au titre du Contrat, y compris les limitations de consommation et d'utilisation, le prix applicable, le traitement des données, les obligations de conformité, et les responsabilités et la responsabilité civile du Client.

3. Personnalisations du Client.

3.1. Personnalisations et licence du Client. Nonobstant l'article 4.3(D) des Conditions Générales, le Client peut modifier et personnaliser les Ressources Agentiques Adobe uniquement pour son usage interne en lien avec Coworker et sous réserve des conditions du présent Contrat. Ces modifications et personnalisations constituent des « Personnalisations du Client ». Le Client ne peut utiliser les Personnalisations du Client

qu'en lien avec Coworker dans la mesure où elles incorporent, référencent ou dépendent de la Technologie Adobe, sauf autorisation expresse contraire d'Adobe. Le Client ne peut pas utiliser, distribuer, sous-licencier, commercialiser ou mettre à disposition d'une autre manière la Technologie Adobe indépendamment de Coworker.

- 3.2. Propriété et droit d'utilisation.** Entre Adobe et le Client, le Client est propriétaire des Personnalisations du Client, à l'exclusion de toute Technologie Adobe qui y est incorporée. La propriété des Personnalisations du Client par le Client n'octroie au Client aucun droit de propriété ni aucun droit d'utilisation, sauf disposition expresse contraire du présent Contrat sur la Technologie Adobe, y compris les Ressources Agentiques Adobe.
- 3.3. Utilisation autorisée par Adobe.** Le Client accorde à Adobe les mêmes droits d'utilisation des Personnalisations du Client que ceux accordés par le Client à Adobe en ce qui concerne les Données du Client conformément au Contrat.
- 3.4. Responsabilités du Client.** Le Client est seul responsable de tester, valider et sécuriser les Personnalisations du Client avant de les déployer en production. Adobe n'est pas responsable des défaillances de fonctionnement ou de sécurité de Coworker résultant des Personnalisations du Client ou du manquement du Client à tester, valider ou sécuriser de manière appropriée ces Personnalisations du Client.
- 3.5. Développement indépendant.** Le Client reconnaît qu'Adobe peut développer, acquérir, concéder sous licence ou proposer de manière indépendante des technologies, fonctionnalités, workflows, compétences ou autres matériels similaires aux Personnalisations du Client, à condition qu'Adobe n'utilise pas les Personnalisations du Client, sauf dans la mesure expressément permise par le présent Contrat.
- 4. Technologie en version préliminaire.** Les Fonctionnalités en version préliminaire sont fournies uniquement à des fins d'évaluation et sont fournies « EN L'ÉTAT » et « SELON DISPONIBILITÉ » sans aucune garantie, déclaration, engagement de service ou obligation de support. Les Fonctionnalités en version préliminaire peuvent contenir des erreurs, des défauts, des bogues, des vulnérabilités de sécurité ou des inexactitudes. Adobe peut modifier, suspendre, interrompre, supprimer ou refuser de rendre généralement disponible toute Fonctionnalité en version préliminaire à tout moment, avec ou sans préavis, et n'a aucune obligation de commercialiser toute Fonctionnalité en version préliminaire. Les Fonctionnalités en version préliminaire sont des Informations confidentielles d'Adobe et ne constituent pas une Technologie Indemnisée aux fins du Contrat. Nonobstant toute disposition contraire, Adobe n'aura aucune indemnisation ou autre responsabilité découlant de ou relative à toute Fonctionnalité en version préliminaire ou toute Sortie générée par une Fonctionnalité en version préliminaire. Le Client assume tous les risques associés à son utilisation des Fonctionnalités en version préliminaire et demeure seul responsable de l'évaluation de toute Sortie/Résultat généré(e) par une Fonctionnalité en version préliminaire. Le Client cède par les présentes à Adobe tous les droits, titres et intérêts dans et sur tout commentaire, suggestion, recommandation, amélioration, idée ou autre information fournie par le Client concernant les Fonctionnalités en version préliminaire ou les informations qu'Adobe collecte sur les interactions de l'Utilisateur avec les Fonctionnalités en version préliminaire, y compris tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Des conditions supplémentaires concernant les Fonctionnalités en version préliminaire peuvent être spécifiées dans l'interface utilisateur ou la Documentation.
- 5. Définitions.**
 - 5.1. « Ressources Agentiques Adobe »** désigne le sous-ensemble de la Technologie Adobe qu'Adobe désigne expressément comme disponible pour la personnalisation par le Client au sein de Coworker.
 - 5.2. « Technologie Adobe »** a la signification définie dans les Conditions Générales et, sans limiter cette définition, inclut toutes compétences, outils, flux de travail, projets, plugins, agents, configurations, code, balisage, modèles et autres technologies agentiques connexes mises à disposition par Adobe pour l'utilisation avec Coworker.
 - 5.3. « IA agentique du Client »** désigne les Technologies Connectées du Client qui utilisent l'intelligence artificielle pour initier ou effectuer des tâches ou des flux de travail au nom du Client.

- 5.4. « Technologies Connectées du Client »** désigne les applications, modèles, services, infrastructures ou autres technologies du Client ou d'un tiers que le Client connecte à, incorpore dans ou autorise à interopérer avec Coworker par le biais d'API, de connecteurs, de protocoles ou d'autres mécanismes d'intégration.
- 5.5. « Fonctionnalités en version préliminaire »** désigne les fonctionnalités ou fonctions de Coworker qu'Adobe désigne comme « beta », « labs », « alpha », « accès anticipé », « expérimental », « test » ou par une autre désignation similaire, y compris dans l'interface utilisateur ou la Documentation.